

Hydrobromic acid

18730-1L

Version 1.2

Date de révision
17.12.2022

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : Hydrobromic acid

FDS-nombre : 000000020203

Type de produit : Mélange

Remarques : SDS conformément à l'Art. 31 du Règlement (CE) 1907/2006.

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Substances chimiques de laboratoire

Utilisations déconseillées : aucun(e)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Honeywell Specialty Chemicals Seelze GmbH
Wunstorfer Straße 40
30926 Seelze
Allemagne

Honeywell International, Inc.
115 Tabor Road
Morris Plains, NJ 07950-2546
USA

Téléphone : (49) 5137-999 0

Pour plus d'informations, veuillez prendre contact avec: : PMTEU Product Stewardship:
SafetyDataSheet@Honeywell.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : +1-703-527-3887 (ChemTrec-Transport)
+1-303-389-1414 (Medical)

Pays Poison Control Center : voir le chapitre 15.1
basé

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

Hydrobromic acid

18730-1L

Version 1.2

Date de révision
17.12.2022

2.1. Classification de la substance ou du mélange

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Corrosion cutanée Catégorie 1B

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Catégorie 3 - Système respiratoire

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

2.2. Éléments d'étiquetage

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence :

P260	Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
P280	Porter des gants/vêtements de protection/ équipement de protection des yeux/du visage.
P284	Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.
P301 + P330 + P331	EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P302 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P304 + P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte

Hydrobromic acid

18730-1L

Version 1.2

Date de révision
17.12.2022

P308 + P313

et si elles peuvent être facilement
enlevées. Continuer à rincer.
EN CAS d'exposition prouvée ou
suspectée: consulter un médecin.

Composants dangereux qui : acide bromhydrique
doivent être listés sur
l'étiquette

2.3. Autres dangers

Extrêmement corrosif et destructif pour les tissus. Résultats des évaluations PBT et vPvB, voir le chapitre 12.5.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

Nom Chimique	No.-CAS No.-Index Numéro d'Enregistrement REACH No.-CE	Classification 1272/2008	Concentration	Remarques
acide bromhydrique	10035-10-6 035-002-01-8 233-113-0	Skin Corr. 1B; H314 STOT SE 3; H335; Système respiratoire	>= 40 % - < 50 %	Skin Corr. 1B; H314:>= 40 % Eye Irrit. 2; H319:10 - < 40 % Skin Irrit. 2; H315:10 - < 40 % STOT SE 3; H335:>= 10 %

Autres composants de ce produit sont non dangereux et/ou sont présents à des concentrations inférieures aux limites de déclaration obligatoire.

Hydrobromic acid

18730-1L

Version 1.2

Date de révision
17.12.2022

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux:

Le secouriste doit se protéger. Enlever immédiatement les vêtements imprégnés et nettoyer le corps minutieusement. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

Inhalation:

Transférer la personne à l'air frais. Consulter un médecin.

Contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Appeler immédiatement un médecin.

Contact avec les yeux:

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. Protéger l'oeil intact.

Ingestion:

Se rincer la bouche à l'eau. Ne PAS faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

donnée non disponible

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

donnée non disponible

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

Hydrobromic acid

18730-1L

Version 1.2

Date de révision
17.12.2022

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Eau pulvérisée

Mousse

Dioxyde de carbone (CO₂)

Produits extincteurs en poudre

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut se produire un dégagement de (d'):

Bromure d'hydrogène

dérivés bromés

L'échauffement provoque une élévation de la pression avec un risque d'éclatement

L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé.

Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection.

Eviter la peau sans protection

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Le produit lui-même ne brûle pas. En cas d'extinction à l'eau: attention aux effets corrosifs

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Porter un équipement de protection. Tenir à l'écart les personnes sans protection.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Hydrobromic acid

18730-1L

Version 1.2

Date de révision
17.12.2022

Rabattre les gaz/les vapeurs/le brouillard à l'aide d'eau pulvérisée. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales. Nettoyer soigneusement le sol et les objets contaminés en observant les règlements concernant l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte.

Transporter sur le site d'élimination dans des récipients bien fermés.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger:

Aspiration sur le site indispensable. Utiliser uniquement des équipements résistant aux acides. Tenir prêt en permanence une trousse d'urgence avec son mode d'emploi. Établir un plan d'action de premier secours avant d'utiliser ce produit.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion:

Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Mesures d'hygiène:

Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Entreposer séparément les vêtements de travail. Prévoir des locaux distincts pour se laver, se doucher et pour le vestiaire. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Information supplémentaire sur les conditions de stockage:

Conserver dans le conteneur d'origine. Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé. Éviter que les résidus de produit restent sur/contre les récipients. Ne pas laisser ouverts les fûts et les récipients.

Précautions pour le stockage en commun:

Hydrobromic acid

18730-1L

Version 1.2

Date de révision
17.12.2022

Tenir à l'écart des agents oxydants, des produits fortement alcalins et fortement acides afin d'éviter des réactions exothermiques.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

aucune donnée supplémentaire est disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	Base / Valeur	Valeur / Type d'exposition	Facteur de dépassement	Remarques
acide bromhydrique	EU ELV STEL	6,7 mg/m3 2 ppm		Indicatif
acide bromhydrique	INRS (FR) VLE	6,7 mg/m3 2 ppm		Indicative réglementaire

STEL - Valeur limite à courte terme

VLE - Valeur limite d'exposition à court terme (VLE):

Valeurs DNEL/PNEC

Composant	Utilisation finale/ incidence	Durée d'exposition	Valeur	Voies d'exposition	Remarques
acide bromhydrique	Travailleurs / Long terme - effets systémiques		6,7 mg/m3	Inhalation	
acide bromhydrique	Travailleurs / Aigu - effets systémiques		6,7 mg/m3	Inhalation	
acide bromhydrique	Travailleurs / Long terme - effets locaux		6,7 mg/m3	Inhalation	
acide bromhydrique	Travailleurs / Aigu - effets		6,7 mg/m3	Inhalation	

Hydrobromic acid

18730-1L

Version 1.2

Date de révision
17.12.2022

	locaux				
--	--------	--	--	--	--

Composant	Compartiment de l'environnement / Valeur	Remarques
acide bromhydrique	Eau douce: 0,019 mg/l	Assessment factor: 1000

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle

Les équipements de protection personnelle doivent répondre aux normes EN en vigueur: protection respiratoire EN 136, 140, 149; protection ophtalmique EN 166; vêtements de protection EN 340, 463, 468, 943-1, 943-2; gants protecteurs EN 374,511; godillots protecteurs EN-ISO 20345.

Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

Mesures de prévention recommandées pour la protection de la peau

Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Mesures d'ordre technique

revêtement du sol résistant aux acides

Lance incendie

Évacuation locale

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

Protection des mains:

Matière des gants: Latex Naturel

délai de rupture: > 480 min

Épaisseur du gant: 0,6 mm

Lapren®706

Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation.

Remplacer en cas d'usure.

Hydrobromic acid

18730-1L

Version 1.2

Date de révision
17.12.2022

Remarques: Note supplémentaire: Les Spécifications sont basées sur les informations ou elles ont été obtenues par des substances similaires par analogie.

En vue des conditions diverses (température, tension) il faut considérer que l'utilisation du gant à résistance chimique peut être considérablement plus courte que le temps de perméation déterminé conformément EN 374.

Les conditions actuelles de l'utilisation pratique sont souvent en déviation aux conditions standardisées conformément à l'EN 374. Pour cette raison, le producteur des gants à résistance chimique conseille de ne pas utiliser les gants au delà de 50% du temps de perméation recommandé.

Les instructions d'utilisation du fournisseur des gants doivent être observées à cause d'une grande diversité de types de gants.

Des gants conformes à l'EN 374 sont disponibles chez entre autres KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Vertrieb@kcl.de

Protection des yeux:

Lunettes de protection chimique

Protection de la peau et du corps:

- vêtement de protection résistant aux acides

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

À manipuler conformément aux réglementations environnementales locales et aux bonnes pratiques industrielles.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: liquide
Couleur	: jaune clair
Odeur	: nauséabonde
poids moléculaire	: 80,91 g/mol
Point/intervalle de fusion	: env. -11 °C
Point/intervalle d'ébullition	: 126 °C à 1.013 hPa
Limite d'explosivité,	: Non applicable

Hydrobromic acid

18730-1L

Version 1.2

Date de révision
17.12.2022

supérieure	
Limite d'explosivité,	: Non applicable
inférieure	
Point d'éclair	: Non applicable
Température d'auto-	: Non applicable
inflammation	
Température de	: Pas de décomposition en utilisation conforme.
décomposition	
pH	: acide
Viscosité, cinématique	: donnée non disponible
Hydrosolubilité	: complètement miscible
Coefficient de partage: n-	: donnée non disponible
octanol/eau	
Pression de vapeur	: 60 hPa
	à 50 °C
Densité	: env. 1,490 g/cm ³
	à 20 °C

9.2 Autres informations

Produit sensible à la lumière et à l'air.

Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.

Taux d'évaporation : donnée non disponible

Viscosité, dynamique : donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Hydrobromic acid

18730-1L

Version 1.2

Date de révision
17.12.2022

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition en utilisation conforme.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Corrosif(ve) au contact avec des métaux
Dégage de l'hydrogène en présence de métaux.
Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

10.4. Conditions à éviter

Mettre à l'abri des échauffements/surchauffes.

10.5. Matières incompatibles

Incompatible avec des agents oxydants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Bromure d'hydrogène
dérivés bromés

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale:

La toxicité est déterminée par la corrosivité du produit.

Toxicité aiguë par voie cutanée:

La toxicité est déterminée par la corrosivité du produit.

Toxicité aiguë par inhalation:

La toxicité est déterminée par la corrosivité du produit.

Irritation de la peau:

Résultat: Corrosif

Irritation des yeux:

Résultat: Corrosif

Hydrobromic acid

18730-1L

Version 1.2

Date de révision
17.12.2022

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:
donnée non disponible

Danger par aspiration:
donnée non disponible

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien
donnée non disponible

Autres informations:
donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité pour le poisson:
donnée non disponible

Toxicité des plantes aquatiques:

CE50

Biomasse

Espèce: Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)

Valeur: 56 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: 92/69/EEC, C.3

CE50

Taux de croissance

Espèce: Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)

Valeur: 56 mg/l

Durée d'exposition: 130 h

Méthode: 92/69/EEC, C.3

Toxicité pour les microorganismes:
donnée non disponible

Toxicité pour les invertébrés aquatiques:
CE50

Hydrobromic acid

18730-1L

Version 1.2

Date de révision
17.12.2022

Essai en statique
Espèce: Daphnia magna
Valeur: 19 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: 92/69/ CEE (V,C.2)

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité:

Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

donnée non disponible

12.4. Mobilité dans le sol

donnée non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).
Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

donnée non disponible

12.7. Autres effets néfastes

La neutralisation va réduire les effets écotoxiques.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit:

Éliminer en conformité avec les réglementations en vigueur. En accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages:

Hydrobromic acid

18730-1L

Version 1.2

Date de révision
17.12.2022

Respecter les prescriptions légales relatives à la ré-utilisation et l'enlèvement des déchets des emballages utilisés

Information supplémentaire:

Dispositions relatives aux déchets:

Directive 2006/12/CE; Directive 2008/98/CE

CE Règlement No. 1013/2006

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR/RID:1788

IMDG:1788

IATA:1788

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID:ACIDE BROMHYDRIQUE

IMDG:HYDROBROMIC ACID

IATA:Hydrobromic acid

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID: 8

IMDG: 8

IATA: 8

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID: II

IMDG: II

IATA: II

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR/RID:non

Polluant marin: non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

IMDG Code segregation group (SGG1) – ACIDS,

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

donnée non disponible

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Base	Valeur	Remarques
Directive 2012/18/CE		Non applicable

Hydrobromic acid

18730-1L

Version 1.2

Date de révision
17.12.2022

Substances extrêmement préoccupantes (SVHC)		Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes au-de là des limites de concentration réglementaires respectives ($\geq 0,1$ % (w/w)), réglementation (EC) N° 1907/2006 (REACH), article 57).

Centre de contrôle de poison

Pays	Numéro de téléphone
Autriche	+4314064343
Belgique	070 245245
Bulgarie	(+35929154233
Croatie	(+3851)23-48-342
Chypre	+357 2240 5611
République Tchèque	+420224919293; +420224915402
Danemark	82121212
Estonie	16662; (+372)6269390
Finlande	9471977
France	+33(0)145425959
Grèce	+30 210 779 3777
Hongrie	(+36-80)201-199
Islande	5432222
Irlande	+353(1)8092166
Italie	0382 24444
Allemagne	Berlin : 030/19240
	Bonn : 0228/19240
	Erfurt : 0361/730730

Pays	Numéro de téléphone
Liechtenstein	+41 442515151
Lituanie	+370532362052
Luxembourg	070245245; (+352)80002-5500
Malta	+356 2395 2000
Pays-Bas	030-2748888
Norvège	22591300
Pologne	+48 42 25 38 400
Portugal	800250250
Roumanie	+40 21 318 3606
Slovaquie (NTIC)	+421 2 54 774 166
Slovénie	+386 1 400 6051
Espagne	+34915620420
Suède	112 (begär Giftnformation);+46104566786
Suisse	145
Royaume Uni	(+44) 844 892 0111

Hydrobromic acid

18730-1L

Version 1.2

Date de révision
17.12.2022

	Fribourg : 0761/19240
	Göttingen : 0551/19240
	Homburg : 06841/19240
	Mainz : 06131/19240
	Munich : 089/19240
Lettonie	+37167042473

Autres informations relatives au stockage

Loi des États-Unis réglementant les substances toxiques
Dans l'inventaire TSCA

Australie. Industrial Chemical (Notification and Assessment) Act
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Canada Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) Liste intérieure des substances (LIS)
Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS

Japon. Kashin-Hou Law List
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Korea. Existing Chemicals Inventory (KECI)
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Philippines. The Toxic Substances and Hazardous and Nuclear Waste Control Act
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Chine. Inventory of Existing Chemical Substances
Listé ou en conformité avec l'inventaire

New Zealand. Inventory of Chemicals (NZIoC), as published by ERMA New Zealand
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Inventaire des substances chimiques de Taïwan (TCSI)
Listé ou en conformité avec l'inventaire

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Hydrobromic acid

18730-1L

Version 1.2

Date de révision
17.12.2022

Une Évaluation de la Sécurité Chimique n'a pas été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte des mentions de danger (H) référée dans le titre 3

acide bromhydrique : H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Information supplémentaire

Tous les Règlements et Directives réfèrent aux versions amendées.
Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications pertinentes par rapport à la version précédente.

Abréviations :

CE Communauté Européenne
CAS Chemical Abstracts Service
DNEL Derived no effect level
PNEC Predicted no effect level
vPvB Very persistent and very bioaccumulative substance
PBT Persistent, bioaccumulative und toxic substance

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.
Les informations fournies ne sont pas conçues comme une garantie des caractéristiques.

Hydrobromic acid

18730-1L

Version 1.2

Date de révision
17.12.2022
